
APPEL A CANDIDATURES POUR L'ELECTION 2018 DES ADMINISTRATEURS DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

Paris, le 7 mars 2018

Chère Collègue, Cher Collègue ;

Conformément à ses statuts, l'Institut des actuaires renouvellera la moitié des 20 administrateurs composant actuellement le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée générale qui se tiendra le :

Vendredi 15 juin 2018 à Paris

Afin de pourvoir au remplacement des dix administrateurs sortants, je vous invite à présenter votre candidature à cette élection.

Conformément à l'article 5 des statuts du CEA, « l'élection en qualité d'administrateur de l'Institut vaut élection en qualité de membre du Conseil d'administration du Centre. ». Les administrateurs élus seront en conséquence, également administrateurs du Centre d'Etudes Actuarielles.

La durée du mandat des administrateurs entrants sera de quatre ans.

Les règles électorales sont les suivantes :

- Les candidats à l'élection doivent constituer des listes de 6 candidats en veillant à assurer la parité hommes/femmes et l'équilibre formation d'origine, origine géographique et secteurs d'activité ;
- Chaque liste doit comporter un(e) responsable de liste et les 5 autres colistiers doivent être classés par ordre prioritaire ;
- Sera élue en totalité la liste qui aura obtenu la majorité simple des suffrages exprimés. Les autres listes, sous réserve d'avoir obtenu plus de 10% des suffrages, se répartiront les 4 postes d'administrateurs restant selon les modalités prévues dans nos statuts ;

Les conditions à respecter pour être candidat à la fonction d'administrateur sont les suivantes :

- Être membre personne physique, à jour de ses cotisations 2017 **au 31 mars 2018** ;
- Ne pas avoir cessé son activité professionnelle ;
- Ne pas être âgé de plus de 67 ans ;
- Jouir du plein exercice de ses droits civils ;
- Se présenter sur une liste électorale comportant 6 candidats.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les statuts et le règlement intérieur de l'Institut sur notre site internet <http://www.institutdesactuaires.com> dans la section « Les textes » ([Lien direct](#)).

Les responsables de liste doivent adresser au Secrétaire général de l'Institut des actuaires, par email (secretariat_general@institutdesactuaires.com) et voie postale, la composition de la liste qu'ils représentent **au plus tard le lundi 30 avril 2018 à 12 heures**, ainsi que les renseignements individuels sur chacun des colistiers (déclaration de candidature, âge, coordonnées, formation et promotion, secteur d'activité et tout autre renseignement utile).

Les listes seront ensuite transmises au Comité des Sages selon les modalités décrites dans le Règlement intérieur.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, mes salutations actuarielles.

**Le Secrétaire général,
Gildas ROBERT**

